

Maison de Services  
Au Public  
31 Rue de Vire  
Aunay sur Odon  
14260 Les Monts  
d'Aunay  
Tél. 02.31.77.57.48  
E-mail. [as.dgs@pbi14.fr](mailto:as.dgs@pbi14.fr)

## COMPTE RENDU DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 10 mars à 9h15, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 28 janvier 2020.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16**

**ÉTAIENT PRESENTS : 12**

**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 13**

**Étaient présents** : Gérard LEGUAY Président, Marc HEBERT, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Christian HAURET, Vice-présidents, Christophe LE BOULANGER, Marcel PETRE, Joseph DESQUESNE, membres du bureau.

**Absents excusés ayant donné un pouvoir** : Pierre LEFEVRE a donné pouvoir à Gérard LEGUAY

**Étaient absents excusés** : Christian GABRIEL, Christian HAURET

**Étaient absents** : Christian VENGEONS,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Monsieur Christophe LE BOULANGER a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

## TABLE DES MATIERES

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> .....	<b>3</b>
DECISION 20200310-1 :AG_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DECISIONNEL DU 25 FEVRIER 2020 .....	3
<b>DECHETS-RECYCLABLES</b> .....	<b>3</b>
DECISION 20200310-2 :DR_ BUDGET DECHETS-RECYCLABLES : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES TASSAGE DES BENNES A MAISONCELLES- PELVEY ET CAUMONT-SUR-AURE .....	3
<b>CADRE DE VIE</b> .....	<b>3</b>
DECISION 20200310-3: CDV_NUMERIQUE : LANCEMENT DU PROJET EPN - ORGANISATION, TARIFICATION ET CONSULTATION .....	3
DECISION 20200310-4 : CDV_LOGEMENT : SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE "HABITER MIEUX" INHARI.....	5
<b>TOURISME-CULTURE</b> .....	<b>5</b>
DECISION 20200310-5 : TC_SAISON CULTURELLE 2020-2021 : OUVERTURE DE SAISON 2020-2021.....	5
<b>ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>6</b>
DECISION 20200310-6 : ENV_ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF : MODIFICATION DU REGLEMENT DU SPANC.....	6
DECISION 20200310-7 : ENV_NUISIBLES : RONGEURS AQUATIQUES - AVENANT A LA CONVENTION.....	6
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> .....	<b>7</b>
DECISION 20200310-8 : DEV_ ZA DE VILLERS-BOCAGE : PROJET DE CESSION D'UNE PARCELLE DE LA ZA DES NOIRES TERRES A VILLERS-BOCAGE (ROUGEREAU) .....	7
<b>QUESTIONS DIVERSES</b> .....	<b>9</b>

## ADMINISTRATION GENERALE

*Monsieur le Président présente la nouvelle directrice du pôle citoyenneté Madame Delphine BEYRAND recrutée dans la structure à compter du 2 Mars 2020.*

### DECISION 20200310-1 :AG\_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DECISIONNEL DU 25 FEVRIER 2020

Le compte rendu a été affiché le 03 mars 2020 et envoyé aux membres du bureau et du conseil communautaire.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : D'APPROUVER le compte rendu du bureau du 25 février 2020.

## DECHETS-RECYCLABLES

### DECISION 20200310-2 : DR\_ BUDGET DECHETS-RECYCLABLES : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES TASSAGE DES BENNES A MAISONCELLES-PELVEY ET CAUMONT-SUR-AURE

Afin de continuer d'optimiser les rotations de bennes sur les déchèteries de Maisoncelles-Pelvey pour les déchets-verts et la ferraille et sur celle de Caumont-sur-Aure pour les déchets-verts, ferraille, cartons et encombrants, le service Déchets-Recyclables a décidé de renouveler les conventions avec Philippe WIDHEM et Christophe BASNIER pour l'année 2020.

Le prix de la prestation pour les deux intervenants est de 60,00€ HT soit 72,00€ TTC. (Les tarifs sont identiques à ceux de 2019).

Le recours aux entreprises se fera avec modération.

*Les membres de l'équipe de direction de Pré-Bocage Intercom doivent demander à chaque prestataire leur assurance pour effectuer de telles prestations.*

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : DE SIGNER les conventions de renouvellement de la prestation tassage des bennes de Maisoncelles-Pelvey et de Caumont-sur-Aure pour l'année 2020 et tout document afférent.

## CADRE DE VIE

### DECISION 20200310-3: CDV\_NUMERIQUE : LANCEMENT DU PROJET EPN - ORGANISATION, TARIFICATION ET CONSULTATION

#### **Contexte :**

Pré-Bocage Intercom dispose actuellement d'une salle d'EPN à Les Monts d'Aunay. Afin de répondre à la demande des élus de relancer ce service auprès de la population et dans le cadre du contexte national de dématérialisation des services publics et la mise en place des Maisons France Services, la commission Cadre de Vie a travaillé à un cahier des charges dont les éléments clés sont les suivants :

- **Lieux des ateliers** : Les Monts d'Aunay, Val-d'Arry et Villers-Bocage
- **Nombre d'ateliers** : 2 par site d'une durée de 1h30
- **Nombre de personnes par atelier** : 8
- **Public** : ateliers réservés aux habitants de PBI, avec l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire
- **Tarifcation des ateliers** : Gratuit
- **2 types d'ateliers** :

Priorité	Niveau	Thématiques
1	Initiation	Bases informatiques
1	Autonomie	Navigation sur les sites administratifs, faire un budget sur tableur, utiliser un agenda numérique, écrire un courrier administratif, rédiger un CV, etc.

- **Permanences physiques** : Les Monts d'Aunay (1h par semaine), Villers-Bocage (1h par semaine)
- Une **communication forte** – Réunions de communication auprès des élus, secrétaires de mairie, club des aînés, associations locales, organismes de tutelle, associations sociales
- Début des ateliers en **septembre 2020**
- **Durée** : Une première année « test » (septembre 2020 à août 2021) sera réalisée sur les bassins de vie définis dans le PLUi (Les Monts d'Aunay, Villers-Bocage et Val-d'Arry). Caumont-sur-Aure est déjà couvert par des ateliers numériques réalisés par l'association Anacrouses.
- Une réflexion pourra être menée en cours d'année afin de faire évoluer les lieux d'animations à partir de septembre 2021.
- **Coût estimé** : 37 000 €

- **Planning prévisionnel** :

Étapes	Instances/services	Date prévisionnelle
Validation cahier des charges compléments informations + tarifs	Commission CDC	04/02/2020
Autorisation lancer le projet	Bureau + information en conseil	10/03/2020 et 11/03/2020
Lancement de la consultation	Service population	16/03/2020
Retour des offres		15/04/2020
Analyse des offres	Service population	16/04/2020 – 24/04/2020
Candidat retenu	Commission CDV	Mai 2020
Information candidat retenu	Bureau	03/06/2020
Début des ateliers numériques	Candidat retenu	Septembre 2020

**Objectif** : Réduction de la fracture numérique, lutte contre l'isolement et démystification de l'outil informatique.

*Un débat a eu lieu concernant la gratuité du service proposé. En l'espèce il n'y a pas de subvention de la part du Conseil Départemental, contrairement aux ateliers numériques intergénérationnels.*

*Le coût de fonctionnement du projet est de 37 000 €, le coût d'investissement s'élève à 7 000 € environ pour l'achat de 7/8 ordinateurs. A cela s'ajoute le coût des licences soit environ 500 €.*

*Il est précisé que la publicité sera assurée par le prestataire.*

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

## DECIDE

**ARTICLE 1** : D'APPROUVER le lancement d'une consultation concernant le service de l'EPN ;

**ARTICLE 2** : DE VALIDER la gratuité des ateliers Initiation et Autonomie ;

**ARTICLE 3** : D'INFORMER le conseil communautaire du résultat de cette consultation ;

**ARTICLE 4** : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

## **DECISION 20200310-4 : CDV\_LOGEMENT : SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE "HABITER MIEUX" INHARI**

### **Contexte :**

Monsieur le Vice-Président rappelle que le protocole « Habiter Mieux » s'inscrit dans la dynamique de la transition énergétique. Le dispositif permet de financer les travaux de rénovation avec les aides aux travaux de l'Anah.

Inhari accompagne ainsi les usagers dans leurs projets de rénovation : économie d'énergie, adaptation à la perte d'autonomie, etc.

### **• Permanences :**

- Point Info 14 de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon) : le 1<sup>er</sup> vendredi du mois, de 10h à 12h
- Point Info 14 de Caumont-sur-Aure (Caumont-L'Éventé) : le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois, de 10h à 12h
- Point Info 14 de Villers-Bocage : le 2<sup>ème</sup> mardi du mois, de 14h à 16h

**Objectif :** Autoriser le versement de ces aides pour de nouveaux dossiers, préalablement reçus et éligibles aux aides de l'ANAH, afin d'améliorer plus rapidement l'habitat du territoire.

**Nouveau dossier :** Les Monts d'Aunay (1)

**Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,**

## **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'AUTORISER le versement de l'aide financière à hauteur de 500 € par dossier, avec gain énergétique de 25%, après réalisation des travaux au titre du protocole « habiter mieux » aux personnes indiquées (le versement de l'aide de l'intercom est conditionné aux critères et aux délais définis par l'ANAH) ;

**ARTICLE 2 :** DE VALIDER le versement des crédits ouverts au Budget principal de l'Intercom ;

**ARTICLE 3 :** DE PRECISER que les montants seront inscrits au budget principal 2020 ;

**ARTICLE 4 :** D'AUTORISER Monsieur le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document y afférent.

## **TOURISME-CULTURE**

### **DECISION 20200310-5 : TC\_SAISON CULTURELLE 2020-2021 : OUVERTURE DE SAISON 2020-2021**

### **Contexte :**

L'ouverture de la saison culturelle 2020-2021, qui aura comme thème « La différence », est prévue le Vendredi 11 septembre 2020.

Lors des saisons culturelles 2018-2019 et 2019-2020, l'ouverture de saison a eu lieu à Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon : salle des fêtes et siège de Pré-Bocage Intercom).

La commission Tourisme-Culture propose les lieux suivants : Les Monts d'Aunay, Caumont-sur-Aure.

Il est proposé aux membres du bureau de retenir Les Monts d'Aunay comme lieu d'ouverture de la saison culturelle 2020-2021 afin de contribuer à la visibilité du siège de PBI et en raison du possible repli dans la salle des fêtes.

**Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,**

## **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** DE RETENIR Les Monts d'Aunay comme le lieu d'ouverture de la saison culturelle 2020-2021 afin de contribuer à la visibilité du siège de PBI et en raison du possible repli dans la salle des fêtes.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

## ENVIRONNEMENT

### DECISION 20200310-6 : ENV\_ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF : MODIFICATION DU REGLEMENT DU SPANC

**Contexte :**

Suite à la sollicitation d'un pétitionnaire, il est proposé aux membres du bureau de se positionner concernant les articles suivants du règlement du SPANC (Service Public d'Assainissement Non-Collectif) :

- modification d'un extrait de l'**article 25** portant sur les « Redevables de la redevance » :

**Paragraphe actuel :**

« [...] Les redevances concernant les installations existantes sont facturées au titulaire de l'abonnement d'eau, ou, à défaut au propriétaire du fonds de commerce (cas où l'immeuble n'est pas destiné à l'habitation), ou à défaut au propriétaire de l'immeuble. [...] »

**Proposition de modification :**

« [...] Les redevances concernant les installations existantes sont facturées **au propriétaire du bien** [...] »

- modification d'un extrait de l'**article 24** portant sur le « Montant de la redevance »

**Paragraphe actuel :**

« [...] Le tarif des redevances correspond aux charges fixes du Service Public d'Assainissement Non Collectif et se décompose en 3 parts :

- redevance qui comprend pour une part le contrôle de conception et d'implantation d'une installation et pour une autre part le contrôle de réalisation des installations neuves ou réhabilitées
- redevance pour la vérification du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes
- redevance pour la vérification du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes d'immeubles en vente dont le dernier contrôle date de plus de 3 ans.

Les montants des redevances sont fixés par l'assemblée délibérante du SPANC. Ils figurent en annexe du présent règlement et seront envoyés pour information à l'ensemble des usagers lors de toute modification »

**Proposition de modification :**

« [...] Le tarif des redevances est déterminé au regard des charges engagées par le service dans le cadre de la réalisation de la prestation.

Les montants des redevances sont fixés par l'assemblée délibérante. Le règlement sera mis à disposition sur le site de Pré-Bocage Intercom et envoyé sur demande »

Le projet du règlement du SPANC est disponible sur l'espace élus.

**Monsieur BONNEVALLE souhaite savoir ce qu'il en est pour les usagers.**

**Il est rappelé que ce changement de règlement permet la distinction entre le locataire et le propriétaire.**

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

## DECIDE

**ARTICLE 1 : DE VALIDER** la modification de l'article 24 et 25 du règlement du SPANC dans les modalités précitées ;

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférent.

### DECISION 20200310-7 : ENV\_NUISIBLES : RONGEURS AQUATIQUES - AVENANT A LA CONVENTION

**Contexte :**

Dans le programme de la politique de lutte contre les rongeurs aquatiques sur le territoire de PBI, une convention a été signée avec la FREDON BN.

Afin de préciser les conditions de paiement de la prestation à la FREDON en cas d'arrêt de la prestation, il est proposé d'ajouter un paragraphe à l'article 4 de la convention relatif à la résiliation de la convention.

**Proposition de paragraphe :**

**ARTICLE 4 – RESILIATION DE LA CONVENTION**

« [...] En cas de résiliation de la convention, la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom peut ordonner à la FREDON BN le reversement de la part fixe versée au premier trimestre de l'année, relative à l'animation du réseau et aux investissements.

Le montant de ce reversement sera fixé :

- pour les investissements, au regard des dépenses réellement réalisées (sur présentation des justificatifs) et dans la limite de l'engagement de l'année,
- pour l'animation, au prorata temporis, compte tenu de la date de résiliation effective de la convention.

La communauté de communes de Pré-Bocage Intercom informe la FREDON BN de cette décision par lettre recommandée avec accusé de réception. »

**Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 : D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer un avenant n°2 à la convention 2019-2020-2021 conclue avec la FREDON Basse Normandie selon les modalités précitées ;

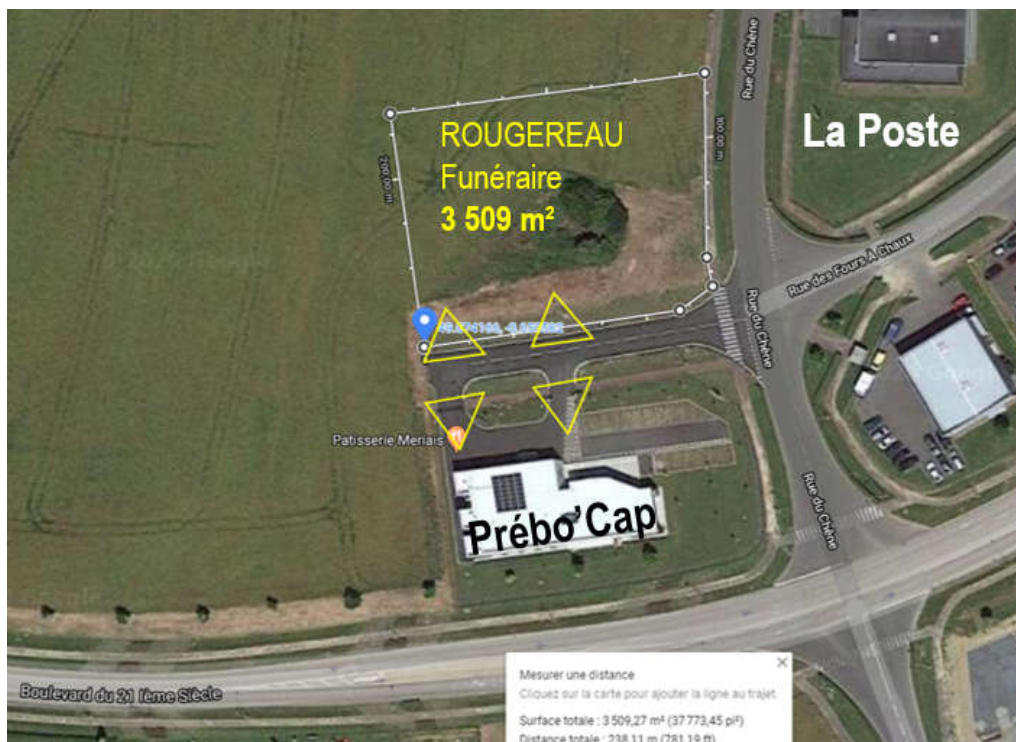
**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférent.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**DECISION 20200310-8 : DEV\_ ZA DE VILLERS-BOCAGE : PROJET DE CESSION D'UNE PARCELLE DE LA ZA DES NOIRES TERRES A VILLERS-BOCAGE (ROUGEREAU)**

**Contexte** : Demande d'acquisition d'un terrain en Zone d'Activités propriété de Pré-Bocage Intercom:

- Situation et surface : Découpage dans AL 136 (ex60) - AL 137 (ex34) - 65 dans la ZA des Noires Terres à Villers-Bocage d'une parcelle d'environ **3 509 m<sup>2</sup>**
- Au profit de l'entreprise : ROUGEREAU Funéraire ou toute autre société portant ce projet
- Type d'activité : chambre funéraire, monuments
- Emplois : 9
- Avis de France Domaine : 15 € HT/m<sup>2</sup> [Juridiquement, Pré-Bocage Intercom n'est pas tenue de suivre l'avis de France Domaine. Néanmoins, lorsque le prix proposé à l'acquéreur en diffère, il doit être pleinement justifié.]. **Dans le cas présent et au regard de l'emplacement, PBI fixe le prix de vente à 18 € HT / m<sup>2</sup>.**



Les membres du bureau seront invités à se prononcer sur la cession d'une parcelle d'environ 3 509 m<sup>2</sup> de la ZA des Noires Terres (Villers-Bocage) aux conditions suivantes :

- Prix unitaire : 18 € HT/m<sup>2</sup>
- Coût d'acquisition estimé : 3 509 x 18 = 63 162 € HT
- Frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur
- Frais de raccordement à la charge de l'acquéreur
- Destination : pour y aménager une chambre funéraire et un bâtiment de stockage au profit de l'entreprise ROUGEREAU Funéraire ou toute société portant ce projet
- Délai de réalisation de la construction : Pré-Bocage Intercom pourra réacquérir le terrain au prix initial, en cas de caducité du permis de construire conformément aux délais légaux d'extinction des permis de construire.
- La question de la gestion du puits présent sur la parcelle est en cours d'étude : modalités et coût des travaux pour le reboucher.

**Monsieur LEGUAY souhaite savoir si nous avons l'engagement de Monsieur ROUGEREAU. Il lui est répondu qu'à ce jour nous n'avons pas eu de retour de sa part.**

**Il est précisé que le terrain est libéré de toute contrainte (constructible...)**

*Sous réserve de l'accord de Monsieur ROUGEREAU qui passera le 10 mars à 11h00 déposer son choix.*

**Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,**

## **DECIDE**

**ARTICLE 1 : DE CEDER** une parcelle d'environ 3 509 m<sup>2</sup> de la ZA des Noires Terres (Villers-Bocage) aux conditions suivantes :

- Prix unitaire : 18 € HT/m<sup>2</sup>
- Coût d'acquisition estimé : 3 509 x 18 = 63 162 € HT
- Frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur
- Frais de raccordement à la charge de l'acquéreur
- Frais de fermeture du puits, suppression du bosquet, dépose et enlèvement des clôtures, des grillages et des éléments en béton situés autour du puits, suppression du merlon. Ces travaux sont à la charge de PBI



- Destination : pour y aménager une chambre funéraire et un bâtiment de stockage au profit de l'entreprise ROUGEREAU Funéraire ou toute société portant ce projet
- Délai de réalisation de la construction : Pré-Bocage Intercom pourra réacquérir le terrain au prix initial, en cas de caducité du permis de construire conformément aux délais légaux d'extinction des permis de construire ;

**ARTICLE 2 : DE SIGNER** « la convention concernant la gestion des entrées et sorties de parcelles sur la zone artisanale de Villers-Bocage » permettant la réalisation des travaux d'accès selon les prescriptions techniques y figurant ;

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférent.

## QUESTIONS DIVERSES

- Commission d'attribution Prébo' Cap
  - La personne qui souhaitait venir suspend pour le moment son intégration dans les locaux de Prébo' Cap à la suite du coronavirus.
  - Une nouvelle personne souhaite s'installer mais aucune décision n'est prise pour le moment. Le président aura le pouvoir par sa délégation d'attribuer le local.
- Recours
  - 5 recours PLUi
  - 1 recours PLU (Villy)
- PSLA VB/Arry
  - Point sur la réunion avec les professionnels de santé

**Fin de la séance à 10h04**

Affichage fait le 16 mars 2020

**Gérard LEGUAY**  
**Le Président**

